

Programme accès camp de jour - Loisirs Renaud-Coursol

Un programme en collaboration avec la Ville de Laval pour permettre aux familles dont le revenu est inférieur au revenu considéré viable l'accès à un rabais sur les inscriptions au *camp de jour estival*.

Le rabais correspond à 50% du coût de l'inscription en camp de jour pour les enfants de 6 à 12 ans seulement. Pour les familles de 2 enfants et plus, le rabais est calculé après le rabais famille (10%) déjà offert.

Afin de profiter de ce programme, la demande de rabais doit être effectuée avant de procéder à l'inscription.

Conditions d'admissibilité :

- Être résidant lavallois ;
- Être le parent ou le tuteur légal d'un enfant âgé de 12 ans et moins (camps réguliers ou intégration) ;
- Avoir un revenu familial avant impôt qui est inférieur au seuil de revenu viable* selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) :

Composition de la famille	Revenu annuel familial
Famille monoparentale 1 enfant	Moins de 44 934 \$
Famille monoparentale 2 enfants	Moins de 55 774 \$
Famille monoparentale 3 enfants et +	Moins de 67 886 \$
Couple avec 1 enfant	Moins de 58 742 \$
Couple avec 2 enfants	Moins de 69 582 \$
Couple avec 3 enfants et +	Moins de 83 026 \$

**L'indicateur du revenu viable développé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) se distingue des autres seuils de faible revenu en tenant compte d'un panier de biens et services qui permet de vivre dignement hors de la pauvreté : une alimentation nutritive, des vêtements et des chaussures nécessaires à chacun des membres de la famille, un logement basé sur le coût médian des logements locatifs, incluant les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et d'électroménagers, des frais de transport et d'autres biens et services de base, comprenant des produits de soins personnels, téléphone, livres, Internet, soins dentaires, meubles, etc. Le seuil de revenu viable permet aux ménages de faire des choix et de pouvoir faire face à des imprévus.*

Comment s'inscrire

Le parent ou tuteur doit compléter le formulaire de demande. Pour valider son admissibilité, il faudra prouver le revenu familial auprès de la personne responsable de l'analyse des demandes.

Formulaire de demande à compléter

Veillez télécharger le formulaire ci-joint, le compléter, le sauvegarder sur votre appareil puis l'envoyer par courriel. [FORMULAIRE](#)

Preuve de revenu

Afin d'établir votre admissibilité au rabais, vous devez produire une preuve de revenu parmi les suivantes :

- Avis de cotisation de votre dernière déclaration d'impôts. Nous devons pouvoir y voir le revenu familial.
- Preuve de la prestation d'assistance sociale du Ministère Emploi et Solidarité sociale.

Envoi de la demande

Les demandes doivent être envoyées par courriel à verification@renaudcoursol.com

- Insérer le formulaire de demande complété
- Ajouter la preuve de revenu complète

Analyse du dossier

La personne responsable des demandes de rabais du programme Accès Camp de jour va analyser le formulaire de demande et valider l'admissibilité.

Réponse positive

Un courriel de confirmation vous sera envoyé et un membre de l'équipe prendra contact avec vous pour procéder à l'inscription et l'ajout du rabais.

Le paiement devra s'effectuer par carte de crédit pour les inscriptions par téléphone.

Il est possible de prendre rendez-vous pour les paiements par chèque ou en argent comptant auprès de notre équipe

Réception: 450-933-5274, poste 1000
info@renaudcoursol.com

Réponse négative

Un courrier de réponse pour les demandes refusées sera envoyé si vous ne correspondez pas aux critères d'admissibilités établie par Loisirs Renaud-Coursol.

Questions

Pour de plus amples informations, vous êtes invités à contacter la direction au 450-933-5274, 1001 ou par courriel à administration@renaudcoursol.com

Confidentialité

Toutes les preuves de revenus seront détruites après validation à l'intérieur de 24 heures. Aucune donnée sensible ne sera conservée.

Ce programme est possible grâce au soutien de la Ville de Laval.

Mise à jour 2024-03-18